

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: **EPOLIT® 601 / 602 / 603**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé : Entretien de sol en émulsion
Usages déconseillés : Toutes les utilisations qui ne figurent pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
CEFORA SAS
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France
Téléphone +33 4 74 08 47 03
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@cefora.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
CEFORA SAS
Kurt Ramspeck
GSM : + 33 6 20 55 21 20

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Principaux danger : Pas de risque spécifique connu.
Le produit n'est pas classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE en vigueur de classification pour les préparations.
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Néant

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Description : Dispersion de polymères en phase aqueuse.

Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 111-90-0 EINECS: 203-919-7	2- (2-éthoxyéthoxy)éthanol  H319	< 5%

Pour le libellé des phrases de risque H citées, se référer au chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
Après inhalation : Aucune mesure particulière n'est requise.
Après contact avec la peau : Rincer avec de l'eau. En cas de lésions, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Après ingestion : Retirer le produit de la bouche et consulter si nécessaire un médecin ou le Centre Anti-Poison : 01.40.05.48.48

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucune mesure particulière n'est requise.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Non nécessaire.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Endiguer et absorber sur support inerte.
Éliminer les résidus à grande eau.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Manipuler en évitant les projections.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.
La température de stockage doit être comprise entre +6°C minimum et +40°C maximum.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- Composants ayant des valeurs limites d'exposition :
- Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.
- Équipement de protection individuel :
- Protection respiratoire : Non nécessaire.
Protection des mains : Non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des yeux : Le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.
- Équipement sur le lieu de travail : lavabo.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect : Liquide opaque blanc
pH : Pur à 20°C : 8.5 à 9.0
Modification d'état
Température de changement d'état : Non déterminée
Point éclair : Non applicable
Caractéristiques d'explosivité : Non explosif
Densité (à 20°C) : 1.03 g/cm³
Solubilité : Miscible à l'eau

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Néant
- 10.2. Stabilité chimique
Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Néant
- 10.4. Conditions à éviter
Aucune
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Orale	DL50	>2000 mg/kg
-------	------	-------------

Effet primaire d'irritation :

De la peau : Ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation.

Des yeux : Ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Pas d'effet nocif sauf en cas d'ingestion importante de produit.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la Directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

SECTION 12: Informations écologiques

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations : Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages. Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

Catalogue européen des déchets

16 03 06 Déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID/IMDG : Produit non classé selon la réglementation des transports des matières dangereuses.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Marquage selon les directives CEE : Produit non classé dangereux conformément à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses conformément à la directive CE en vigueur.

Phrase(s) H : H319 Irritant pour les yeux.

Phrase(s) P : P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

SECTION 16: Autres informations

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME

CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.